

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt

Arrêté du 28 JAN. 2014
portant admission au certificat d'aptitude aux fonctions de
chef de centre d'insémination artificielle dans les espèces chevaline et asine
(session du 14 au 17 janvier 2014)

NOR : AGRE

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt,

Vu l'arrêté du 24 janvier 2008 relatif à l'insémination artificielle dans les espèces chevaline et asine ;

Sur proposition de la directrice générale de l'enseignement et de la recherche,

Arrête

Article 1^{er}

Sont admis au certificat d'aptitude aux fonctions de chef de centre d'insémination artificielle dans les espèces chevaline et asine, les candidats ayant satisfait aux épreuves de l'examen final de la session du 14 au 17 janvier 2014, dont les noms suivent :

- BOSQUART Rémi
- BRUGGEMAN Menno
- CASSES Emmanuelle
- DANET Thomas
- DEMAZIER Ariane
- DUBRUJEAUD Rozen
- GANEM Nathalie
- HEIPKE – GERMANI Almut
- LABROSSE Agnès
- LAMMENS Ann
- LANNIEL Sophie
- LOUGUET Pauline
- MAGE Raphaël
- MEA Florence
- MOY Aurore
- SBAGHDI Rym
- SENA Amélie
- THIBART Laura Claude

Article 2

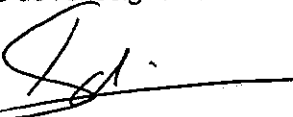
La directrice générale de l'enseignement et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au journal officiel de la République française.

Fait le 28 JAN. 2014

Pour le Ministre et par délégation :

P) La Directrice générale de l'enseignement et de la recherche
M. RIOU-CANALS

Le Directeur général adjoint
Chef du service de l'enseignement technique


Philippe SCHNÄBELE